



BIEN DÉMARRER LES ARRACHAGES EN CONDITIONS SÈCHES

Septembre 2019

Les arrachages ont débuté depuis quelques jours en Normandie et en Picardie. Malgré des conditions climatiques très difficiles, avec des sols relativement secs et compacts, la qualité d'arrachage est plutôt correcte.



En conditions sèches il faut veiller à :

- Enterrer le bâti arracheur au maximum pour limiter la casse des pivots
- Limiter les vitesses des turbines
- Fermer les grilles
- Si besoin, ajouter des tôles devant les grilles.

Attention à l'effeuillage et au scalpage :

- Régler la hauteur et l'horizontalité de l'effeuilleuse (les betteraves les plus émergentes doivent être légèrement scalpées par les fléaux).
- Ajuster la pression et la hauteur des scalpeurs (moins de 10% de betteraves non scalpées).



Les pénalités en cas de présence de pétioles :

Entre 18 et 25 betteraves présentant des pétioles par échantillon :
0,5 €/t à 16

Au-delà de 25 betteraves présentant des pétioles par échantillon :
2,50 €/t à 16



Utilité du déterrage en conditions sèches :

Les conditions d'effeuillage sont difficiles en ce début de campagne et l'on retrouve beaucoup de pétioles et de collets dans les silos (conséquence de la fermeture des grilles). Pour éliminer ces verts, l'utilisation du déterreur est indispensable pour éviter que ces matières génèrent de la tare déchets, ne déclenche les pénalités et perturbent l'extraction du sucre dans le process industriel.

Cordon de déterrage du 18 septembre 2019